SÉJOURS NEIGE
FEVR!ER 2017

50 ANS d'expérience et de qualité

FAMILLES
ADULTES
PETITS GROUPES
ADOS

Au départ de Saint-Brieuc et Rennes

FÉDÉRATION CÔTES D'ARMOR
la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

LES PLA!S!RS DE LA NE!GE, L'ESPR!T TRANQU!LLE

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, VOTRE ORGANISATEUR DE SEJOURS A LA NEIGE DEPUIS 50 ANS

La Ligue de l'enseignement des Côtes d'Armor - Fédération d'associations laïques et mouvement d'éducation populaire – vous propose des séjours à la montagne « clé en main ». Des formules « tout inclus », sans mauvaise surprise pour votre porte-monnaie et pleine de magie hivernale qui résultent de 50 ans d'expérience dans le tourisme social et solidaire.

PARTAGEONS UN PROJET COMMUN POUR DES VACANCES AUTREMENT

Des vacances pour se détendre, profitez des bienfaits de la montagne et des grands espaces.
Des pistes à dévaler, chacun à son rythme et selon son niveau.
Des expériences inédites à partager avec ceux que vous aimez et ceux que vous allez rencontrer.
Un environnement à découvrir : la culture montagnarde, les spécialités régionales…

NOS FORMULES « TRANQUILLITE », PRIX MAITRISE QUI COMPREND :

- le transport aller-retour en autocar grand tourisme « Christien voyages »: fauteuils inclinables, climatisation, vidéo, micro, toilettes ;
- l'hébergement et la pension complète au chalet (base chambre double min pour les séjours adultes-familles). Les repas du midi peuvent être pris sur les pistes sous forme de paniers repas.
- le petit-déjeuner du retour ;
- dans les formules skieur : la location des skis et les remontées mécaniques ;
- le linge de lit ;
- un encadrement présent tout le séjour
    - Pour la colonie des 11-17 ans, une équipe d'animateurs diplômés et mobilisés
    - Pour les vacances adultes/famille, un accompagnateur facilitateur
- l'assurance APAC / MAÏF du séjour ;
- la connexion WIFI gratuite sur les centres
- des départs et retours de Saint Brieuc et Rennes (Nantes pour séjour St Lary).

COMPRIS : C
NON COMPRIS : NC

	COLO SAMOËNS	FAMILLES SAMOËNS	FAMILLES ST LARY	FAMILLES ST NICOLAS
Les dépenses d'ordre personnel	NC	NC	NC	NC
Le linge de toilette	NC	NC	C	C
L'assurance-annulation (4% du prix total)	NC	NC	NC	NC
Les cours à l'école de ski	C	NC	NC	NC
Le vin à discrétion	non concerné	NC	C	C
Le ménage de fin de séjour	NC	NC	C	C

Les chèques vacances et les espèces doivent nous être remis <u>en mains propres</u> contre remise d'un bordereau, sur rendez-vous, au « secteur séjours » de la Ligue de l'enseignement *(protocole de prévention des vols).*

AIDE AU PAIEMENT :

La Ligue de l'enseignement 22 vous permet d'utiliser vos chèques vacances, vos bons C.A.F. « évasion » et M.S.A. pour le paiement du séjour.
Les frais d'adhésion sont offerts sur présentation de la carte Cezam (en cours de validité).
En cas de demande de paiement échelonné (en 2 ou 3 mensualités), nous contacter le plus tôt possible pour la mise en place de l'échéancier.

▶ Clôture des inscriptions : le 15 janvier 2017 ◀

CHRISTIEN Voyages

cezam La Carte Clé Montrez là ici !

ancv Bienvenue Chèque-Vacances

ALLOCATIONS FAMILIALES

msa santé famille retraite services

Groupe de
24 jeunes

COLONIE 11- 14 ans et 15 – 17 ans

Du samedi 11 au samedi 18 février 1ère semaine des vacances

UNE EXPERIENCE DE VIE EN COLLECTIVITE DANS UN ENVIRONNEMENT EXCEPTIONNEL POUR SE DECOUVRIR, APPRENDRE DES AUTRES ET PROFITER DE LA MONTAGNE

SAMOËNS (74 – Haute-Savoie)

Village = 700m d'altitude
Le domaine du Massif = 1 600 à 2 120m d'altitude
145 km de pistes dont 12 38 24 8

LE SITE
Samoëns est à la fois une station de ski de charme reliée directement au quatrième plus grand domaine skiable français : Le Grand Massif, mais il a aussi été un village mondialement réputé pour ses tailleurs de pierre. Le domaine skiable du **Grand Massif** bénéficie d'un enneigement abondant et régulier tout au long de la saison.
A 700m d'altitude, les jeunes profiteront de la haute montagne toute proche, sans en subir la rigueur. Ils découvriront l'authenticité d'un environnement montagnard préservé (ouf ! il y a un **accès Wifi).**

LES ACTIVITES :

- Les sports d'hiver - Les jeunes profiteront chaque jour des plaisirs de la neige : ski alpin/surf (*), luge, balades, etc
  Des groupes de niveaux seront formés dès le 1er jour pour la pratique du ski ou du surf et cela afin de garantir la sécurité, une progression et le plaisir de pratiquer ce sport chacun à son rythme.
- La vie en collectivité – Les ados définiront leurs règles de vie et s'organiseront pour garantir à chacun de bonnes vacances. Les animateurs seront vigilants aux notions de respect et à la qualité des temps de vie : repas servis à table ou au buffet, sommeil, hygiène...
- Les temps de jeux, de veillées – Un séjour réussi, c'est aussi les bonnes rigolades entre copains et copines.

L'ENCADREMENT :
L'encadrement est assuré par un directeur diplômé BAFD et une équipe d'animation expérimentée et qualifiée.
Ce séjour pour les mineurs est agréé auprès de la D.D.C.S. des Côtes d'Armor et possède son propre projet pédagogique qui favorise l'ouverture et la découverte de nouveaux environnements, de nouvelles cultures, d'autres personnes. Un projet qui favorisera le « vivre ensemble ».
Le lien avec les familles est préservé à travers le courrier, une boîte vocale, un blog **https://sejoursalaneigefol22.wordpress.com** et une permanence téléphonique.

PRIX PAR JEUNE *(30€ de réduction pour le 2nd jeune)*	➢	690€
Supplément SURF	➢	35€ (*)

Vacances familles et/ou adultes

du samedi 11 au samedi 18 février *1ère semaine des vacances*

SAMOËNS (74 – Haute-Savoie)

Village = 700m d'altitude
Domaine : le Grand Massif = 1 600 à 2 120m d'altitude
265 km de pistes dont 20 64 49 13

LE SITE
Avec ses **5 stations** reliées Morillon, Samoëns, Les Carroz, Sixt et Flaine, le domaine skiable du Grand Massif est aujourd'hui considéré comme un des plus beaux et vastes domaines skiables français. Samoëns offre à la fois un domaine skiable de haut niveau et un village authentiquement préservé qui évoque son histoire unique de patrie des tailleurs de pierre.

L'HEBERGEMENT
En plein cœur de la nature (forêt, bord de rivière), les « Fermes du Vercland » se composent de 2 anciennes fermes savoyardes rénovées et d'un ensemble de 5 chalets traditionnels. Cet ensemble se situe à 10 min à pied des remontées mécaniques. 2 box à ski disponibles pour le groupe.

A quelques mètres des chalets, les repas sont pris dans la charmante Ferme de Lavanchy avec sa salle à manger spacieuse et accueillante, ses boiseries et son coin cheminée. Une cuisine familiale, gourmande et de qualité vous est proposée sous forme de buffets copieux, équilibrés et variés dont des spécialités savoyardes. Ambiance conviviale assurée dans cet environnement préservé et authentique propice à la détente.

L'après-ski se déroulera dans le salon détente autour du bar avec des jeux de société, ping- pong, babyfoot, TV, matériel hifi, **accès Wifi.**

(*) Nouveauté 2017 : « formule confort » avec chambres de 2, 3 ou 5 couchages équipées de lits jumeaux ou superposés (si + de 4 pers.), douche et WC dans chaque chambre. Salle de vie commune à l'étage.

LES ACTIVITES :
- Inclus : les plaisirs de la neige et de la montagne, le ski face au Mont Blanc sur le 4ème domaine de France, la piste de luge, les navettes desservant toutes les stations, l'aire ludique « Ze SeptiSnake » (une piste verte équipée de portes, de cerceaux et de toutes sortes de modules skiables)
- Avec participation : les cours à l'école de ski présente sur le domaine, les balades nordiques, les sorties en raquettes, le jardin d'enfants, la patinoire, la motoneige, etc.

« Formule chambre confort » (*)

Adulte skieur	➢ 800€
Ado skieur 11/ 15 ans	➢ 770€
Enfant 5 / 10 ans	➢ 705€
Enfant – 5 ans	➢ 500€
Adulte non-skieur	➢ 640€

Vacances familles et/ou adultes

du samedi 18 au samedi 25 février *2ème semaine des vacances*

SAINT-LARY PLA D'ADET (65 – Hautes-Pyrénées)

Altitude= 1 700 à 2 500m d'altitude
100 km de pistes dont 7 25 14 9

LE SITE
Domaine skiable s'étendant sur 3 secteurs offrant toute sa diversité de pistes et de paysages ! Un domaine unique aux portes du Parc National des Pyrénées.
Un télésiège débrayable 6 places permettant un accès rapide et confortable au Haut du Pla d'Adet d'où le panorama est exceptionnel.

2 HEBERGEMENTS AU CHOIX

☑ La résidence-club «le Mouflon » (alt. 1700 m.), idéalement située à 80 mètres des pistes et à 5 minutes à pied du téléphérique menant au village et aux thermes, apparaît comme un magnifique belvédère sur la vallée d'Aure. Chambres de 2 à 4 lits avec sanitaires complets.

☑ La résidence-club « les Ramondies » situé au cœur de l'ambiance du village et en face des télécabines. Appartements de 2, 4 et 6 lits avec sanitaires complets.

Une cuisine traditionnelle et régionale vous sera proposée dans un restaurant convivial bénéficiant d'une vue panoramique sur la vallée ou d'une vue sur la vie du village.

Un **club-enfant** pour les 6 à 12 ans avec l'organisation d'activités manuelles, jeux de plein air, luge… est à votre disposotion dans les 2 résidences.

L'après-ski se déroulera dans le salon détente autour du bar avec des jeux de société, bibliothèque, billard, local à ski, **accès Wifi**.

LES ACTIVITES :

- Inclus : les plaisirs de la neige et de la montagne, 2 pistes de luge, des espaces de promenade « piéton », des espaces nouvelles glisses (les stades de surf, bosses, slalom et halfpipe), navettes-bus.
- Avec participation : 2 Ecoles de ski français, Halte-garderie, jardin des neiges, snowpark sonorisé, l'espace de glisse ludique "KIDPARK" destiné aux skieurs, balades en raquettes (ex : au lac de l'Oule accessible par le télésiège du lac), le complexe thermoludique & de bien-être « **Sensoria el Rio** » etc.

Adulte skieur	➢ 850€
Enfant 5 / 15	➢ 690€
Enfant - 5 ans	➢ 450€
Supplément SURF	➢ 40€
Adulte non skieur	➢ 650€

NOUVEAUTE 2017

Vacances familles et/ou adultes

du samedi 18 au samedi 25 février *2ème semaine des vacances*

FLUMET – SAINT NICOLAS LA CHAPELLE (73- Savoie)

Village = 1180 m d'altitude
Altitude = 1 000 à 2 070m d'altitude
Espace Val d'Arly : 120 km de pistes ski alpin dont 30 67 50 10
130 Km de pistes ski de fond avec 17 pistes
En supplément (*) Espace Diamant : 192 Km de pistes

LE SITE
Domaine skiable du Val d'Arly fait partie de l'Espace Diamant, c'est l'un des plus récents domaines skiables de Savoie. Il réunit 6 stations : Flumet, Notre Dame de Bellecombe, Praz sur Arly, Les Saisies, Hauteluce et Crest-Voland Cohennoz. Pour les plus aguerris : 9 border-cross, 3 snowparks.

L'HEBERGEMENT
Le village de vacances « les Balcons du Mont-Blanc » est à 10 minutes à pied du village de Saint Nicolas la Chapelle. Avec une superficie de 12 ha, répartis en 4 bâtiments d'une architecture type chalet, le club propose des chambres de 2 à 5 lits tout confort de style montagnard avec sanitaires complets et TV. Sur place, 2 remontées mécaniques privatives au pied des chalets, desservant environ 4 km de pistes bleues et vertes serpentant entre les chalets pour le plus grand plaisir des familles et des débutants. Salle de restauration panoramique avec terrasse extérieure, repas sous forme de buffet.

Des clubs pour les enfants et les jeunes de 3 à 18 ans**.**

L'après-ski pourra se composer de jeux et animations ludiques et familiales toute la journée et tous les soirs, à votre disposition : coin lecture, tables de ping-pong et salle de jeux à votre disposition.

LES ACTIVITES :
- Inclus : les plaisirs de la neige et de la montagne
- Des navettes municipales gratuites vous déposeront en 15 min directement au départ des pistes « les évettes ». L'hébergement dispose, quant à lui, d'un autocar et propose 2 navettes par jour pour vous rendre sur les pistes.
- Avec participation : Ecole de ski, sorties raquettes, nature et patrimoine etc.

Adulte skieur	➢ 850 €
Enfant 5 / 15 ans	➢ 710 €
Enfant - 5 ans	➢ 440 €
(*) Accès à l'Espace Diamant	➢ 35 €
Supplément SURF	➢ 40 €
Adulte non skieur	➢ 650 €

L!GUE DE L'ENSE!GNEMENT DES CÔTES D'ARMOR
89, BLD EDOUARD PR!GENT 22000 SA!NT BR!EUC

FÉDÉRATION CÔTES D'ARMOR
la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

F!CHE D'INSCR!PT!ON H!VER 2017

C●LON!E P●UR LES PRE-AD●S ET AD●LESCENTS

⚠ Tout bulletin incomplet sera retourné et l'inscription ne pourra pas être prise en compte

ETAT C!V!L PART!C!PANT

Nom _____ prénom _____

Age_____ né(e) le _____ sexe _____

Domicile habituel : chez M / Mme _____

N° rue_____ Tél.1 _____

Code postal _____ commune _____ Tél.2 _____

E. Mail_____@_____

ETAT C!V!L RESP●NSABLE LEGAL

Nom- prénom_____

Lien avec le mineur _____

Adresse habituelle _____

_____

Tél. _____

Numéro de Sécurité Sociale_____

Adresse de la Caisse de Sécurité Sociale dont vous dépendez _____

_____

Bénéficiez-vous de la couverture médicale universelle ? ☐ oui ☐ non

Bénéficiez-vous d'une mutuelle complémentaire ? ☐ oui ☐ non

Si oui, laquelle ?_____

No allocataire C.A.F./M.S.A. _____

RENSE!GNEMENTS SUR LE M!NEUR

Taille : ___1_M_____ pointure : _____ poids : _____Kg

Votre enfant sait-il skier ? Si oui, quel est son niveau : ☐ Débutant ☐ Moyen ☐ Confirmé

Votre enfant a-t-il des difficultés de santé particulières / P.A.I. (maladie, accident grave, allergie…) ? ☐ oui ☐ non

Si oui, lesquelles ? _____

_____

Votre enfant suit-il un régime alimentaire particulier : ☐ oui ☐ non

Si oui, lequel ? _____

_____

Votre enfant fume-t-il ? ☐ oui ☐ non

Recommandations ou commentaire libre des parents pour une meilleure prise en compte du mineur :

_____

_____

Déclaration du participant (obligatoire)

Je m'appelle, nom _____ prénom _____. Je m'engage à participer à l'élaboration des règles de vie communes du séjour et en respecter les termes.

Signature du mineur

DÉCLARATION DU RESPONSABLE LÉGAL

Pour l'admission en centre de vacances, cette déclaration devra obligatoirement être remplie et signée par le responsable légal de l'enfant.

Je soussigné(e) _____ responsable légal du mineur _____

- autorise le directeur à faire soigner mon enfant et faire pratiquer les interventions d'urgence éventuellement sous anesthésie générale, suivant les prescriptions du médecin ;
- m'engage à rembourser à la Ligue de l'Enseignement 22 les prescriptions médicales, en cas de maladie ou d'accident ;
- m'engage à fournir tous les documents nécessaires le jour du départ et à payer la part des frais de séjour incombant à la famille, les frais médicaux ; d'hospitalisation et d'opération éventuelle, non remboursés par la Sécurité Sociale ;
- autorise mon enfant à participer à toutes les activités du centre de vacances ;
- autorise l'équipe d'encadrement à prendre en photo mon enfant et autorise la Ligue de l'Enseignement 22 à utiliser ces photos pour toutes publications sans limitation de durée ;
- reconnais que la pratique d'activités en montagne nécessite d'adapter le rythme de vie et les apports énergétiques du mineur ;
- autorise le directeur du séjour à confier le jour du retour mon enfant à M/Mme _____ (si différent du responsable légal)
- reconnais par la présente avoir pris connaissance des conditions générales des voyages et séjours et des conditions d'application de l'assurance-annulation optionnelle qui figurent sur la brochure en ma possession et y souscrire.

M. / Mme _____

Fait à _____ le _____

Signature du responsable légal du mineur

SEJOUR CHOIS!

_____

Date début_____février 2017

Date fin_____ __février 2017

Option surf ? ☐ oui ☐ non

Autre supplément (espace Diamant) ☐ oui ☐ non

☐ départ de St Brieuc

☐ départ de Rennes

_____

ADHESION OBLIGATOIRE

☐ Adhésion – 16 ans (12 €)

☐ Adhésion + 16 ans (18 €)

☐ Déjà adhérent en 2016-2017

N° de carte

_____

Chèque à libeller à l'ordre de

Vacances pour tous 22

Et séparé du montant du séjour

MONTANT DU SEJOUR

_____

(1) acompte _____

(30 % du prix du séjour)

(2) garantie annulation optionnelle _____

(4% du prix du séjour)

TOTAL VERSE (1)+(2)

_____

Chèque à libeller à l'ordre de

Ligue de l'Enseignement 22

Les chèques vacances et les espèces doivent nous être remis en mains propres contre remise d'un bordereau, sur rendez-vous, au « secteur séjours » de la Ligue de l'enseignement

L!GUE DE L'ENSE!GNEMENT 22
89, BLD EDOUARD PR!GENT 22000 SA!NT BR!EUC

FÉDÉRATION CÔTES D'ARMOR
la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

F!CHE D'INSCR!PT!ON H!VER 2017
VACANCES ADULTES - FAM!LLES

PART!C!PANT 1

Nom : prénom :

Age : né(e) le : sexe :

Taille : pointure : poids :

N° rue : Tél.1 :

Code postal : commune : Tél.2 :

E mail : @

Niveau de ski ☐ débutant ☐ moyen ☐ confirmé

Souhaitez-vous faire : ☐ du ski alpin ☐ du ski de fond ☐ des raquettes (avec supplément) ☐ du surf (avec supplément)

Non-skieur ☐oui

PART!C!PANT 2

Nom : prénom :

Age : né(e) le : sexe :

Taille : pointure : poids :

N° rue : Tél.1 :

Code postal : commune : Tél.2 :

E mail : @

Niveau de ski ☐ débutant ☐ moyen ☐ confirmé

Souhaitez-vous faire : ☐ du ski alpin ☐ du ski de fond ☐ des raquettes (avec supplément) ☐ du surf (avec supplément)

Non-skieur ☐oui

PART!C!PANT 3

Nom : prénom :

Age : né(e) le : sexe :

Taille : pointure : poids :

N° rue : Tél.1 :

Code postal : commune : Tél.2 :

E mail : @

Niveau de ski ☐ débutant ☐ moyen ☐ confirmé

Souhaitez-vous faire : ☐ du ski alpin ☐ du ski de fond ☐ des raquettes (avec supplément) ☐ du surf (avec supplément)

Non-skieur ☐oui

PART!C!PANT 4

Nom : prénom :

Age : né(e) le : sexe :

Taille : pointure : poids :

N° rue : Tél.1 :

Code postal : commune : Tél.2 :

E mail : @

Niveau de ski ☐ débutant ☐ moyen ☐ confirmé

Souhaitez-vous faire : ☐ du ski alpin ☐ du ski de fond ☐ des raquettes (avec supplément) ☐ du surf (avec supplément)

Non-skieur ☐oui

SP●RTS D'H!VER 2017

Choix de séjour : ❑ Samoëns ❑ St Lary ❑ St Nicolas la Chapelle

Pour St Nicolas la Chapelle
❑ Supplément « espace Diamant »

Pour **St Lary**, hébergement choisi :
❑ les Ramondies ❑ le Mouflon

Dates : du _____ au _____ février 2017
Nombres de participants : _____
Montant du séjour : _____ €
Montant du supplément : _____ €
Assurance annulation en sus (4 % du montant total) : ❑ OUI _____€ ❑ NON
MONTANT TOTAL : _____€
Acompte (30 % du montant total & à l'ordre de la Ligue de l'enseignement 22) : _____€

Les chèques vacances et les espèces doivent nous être remis en mains propres contre remise d'un bordereau, sur rendez-vous, au « secteur séjours » de la Ligue de l'enseignement

☝ CARTE D'ADHESION OBLIGATOIRE POUR CHAQUE PARTICIPANT

(à l'ordre de VPT 22) ou déjà adhérent en 2016-2017 N°_____

❑ 18 € (+ de 16 ans) ❑ 12 € (moins de 16 ans) ❑ 29 € (famille 2 pers.) ❑ 40 € (+ de 2 pers.)

⚠ Pour les détenteurs de la carte CEZAM, les cartes d'adhésion obligatoires sont offertes.
N° de la carte « Cezam »_____ C.E. représenté _____

DEPART DE ❑ ST BRIEUC ❑ RENNES ❑ autre ..... (Voir si possible avec le service séjours)

Fait à.....le.....

Signature

CONDITIONS GÉNÉRALES

PREAMBULE Etablies en référence au décret n°94-490 du 15 juin 1994 pris en application de l'article 31 de la loi n°92-645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours.
La Ligue de l'Enseignement des Côtes d'Armor est la représentation départementale de la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente fondée en 1866 par Jean Macé. Les prestations décrites dans cette brochure sont réservées aux adhérents des associations affiliées à la Ligue de l'enseignement 22. L'inscription à l'un des séjours présentés dans cette brochure implique l'acceptation des conditions générales de vente ci-après.

1–INSCRIPTION : La place est réservée lorsque le bon d'inscription nous est retourné, accompagné d'un chèque de 30% du montant du séjour. LE SOLDE DU SEJOUR DEVRA ETRE REGLE 31 JOURS AVANT LE DEPART.

2 – ADHESION : Les séjours sont ouverts à tous les adhérents de la Ligue de l'Enseignement ou d'une association affiliée : amicale laïque, USEP, UFOLEP…, sans aucune forme de discrimination.

3 – RESPONSABILITE DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 22 : Elle agit en qualité d'intermédiaire entre l'adhérent et les compagnies de transport, les hôteliers et les autres prestataires de service. Elle décline toute responsabilité quant aux modifications de programme dues à des cas de force majeure : mouvement de grève, changements d'horaire imposés par les transports ferroviaires ou routiers, troubles politiques intervenant dans les pays d'accueil, catastrophes naturelles, intempéries, problèmes d'insécurité. Dans le cas où la responsabilité de la Ligue de l'enseignement serait recherchée en raison d'un fait personnel, cette responsabilité ne pourrait dépasser le prix facturé à l'adhérent.

4 – RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR : La mise en œuvre des séjours proposée dans cette brochure suppose l'intervention d'organismes différents : propriétaires, gérants d'immeubles, hôteliers, restaurateurs…, Ces derniers conserveront en tout état de cause, les responsabilités propres à leur activité aux termes des statuts qui régissent, de leur législation nationale ou des conventions internationales instituant entre autres dispositions, une limitation de responsabilités. L'organisateur se réserve, si les circonstances l'y obligent en cas d'évènements extérieurs indépendants de sa volonté, le droit de modifier, ou même d'annuler ses programmes.

5 – RESPONSABILITE DU PARTICIPANT : Tout séjour interrompu ou abrégé ou toute prestation non consommée du fait du participant, pour quelque cause que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement. Le participant doit attirer l'attention sur tout élément déterminant de son choix, sur toute particularité le concernant susceptible d'affecter le déroulement du voyage ou du séjour. Toute réclamation relative à un voyage ou à un séjour doit être adressée dans un délai d'un mois après la fin des prestations par lettre recommandée avec accusé de réception à la Ligue de l'enseignement. Passé ce délai d'un mois, cachet de la poste faisant foi, la Ligue de l'enseignement se réserve le droit de ne pas donner suite à une réclamation relative à un voyage ou un séjour.

6 – SEJOURS ECOURTES : (Cas particuliers des séjours de vacances enfants-adolescents). En cas de renvoi d'un jeune mineur dans sa famille, pour une cause non couverte par notre assurance voyage, le responsable légal, prendra en charge son voyage retour ainsi que le voyage aller et retour de l'accompagnateur et les frais de mission de ce dernier. Si le jeune est repris par sa famille ou s'il quitte le centre avant la fin du séjour, pour des raisons disciplinaires, décidées par l'équipe d'animation, aucune somme ne sera remboursée et les frais occasionnés par ce retour seront à la charge de la famille.

7 – ANNULATIONS : Si vous deviez annuler votre réservation, veuillez nous le faire savoir par lettre recommandée avec accusé de réception, la date de la poste servant de référence et de justificatif pour le calcul des frais d'annulation. Une annulation du fait du participant entraînera la perception de frais d'annulation par dossier d'inscription selon le barème ci-après :

Nombre de jours avant le départ	Pourcentage retenu du prix total
Plus de 31 jours	Les frais de dossiers soit 85€/personne ou 120€/famille
Entre 30 et 21	30%
Entre 20 et 15	60%
Entre 14 et 8	80%
Moins de 8 jours	100 %
Non présentation	100%

Tout séjour écourté ainsi que toute prestation abandonnée volontairement par un participant entraîne la perception de frais d'annulation de 100% du prix du séjour écourté ou abandonné. Du fait de la Ligue de l'enseignement : dans le cas où le voyage ou le séjour est annulé par la Ligue de l'enseignement, l'adhérent recevra une indemnité égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date, sauf lorsque l'annulation est imposée par des circonstances de force majeure, ou par la sécurité des voyageurs ou a pour motif l'insuffisance du nombre de participants.

8 – BAGAGES : Ils sont transportés aux risques et périls de leur propriétaire.

9 - ASSURANCE VOYAGE : Dans le cadre de leurs garanties souscrites à leur profit auprès de l'APAC, tous les participants à un voyage ou à un séjour bénéficient des garanties principales suivantes, comprises dans nos forfaits : a) responsabilité civile (dommages causés aux tiers) ; b) défense et recours : frais réels ; c) individuelle « accident corporel » ; d) assistance (exclusivement s'il est fait appel aux services de l'assisteur et après accord préalable de celui—ci) ; e) dommages aux biens personnels (sauf bicyclettes) en cas de : vol caractérisé (effraction ou violence) si déclaration aux autorités de police dans les 48 heures, détérioration accidentelle. Garantie limitée à 1100€ maximum avec franchise de 110€ par sinistre (vétusté maximum 50%).
ATTENTION : les assurances exposées ci-dessus sont présentées à titre purement indicatif. Seules les conditions générales et particulières des garanties procurées par l'APAC et que chaque participant peut réclamer, ont valeur contractuelle et engagent les parties.
IMPORTANT : L'assurance APAC agit en complément, déduction faite des prises en charge de la sécurité sociale et des mutuelles (démarches normales qui restent le fait du participant).

10 – PRIX : Tous les prix figurant dans cette brochure sont donnés à titre purement indicatif et peuvent être soumis à variation à la hausse ou à la baisse. Seuls les prix indiqués lors de l'inscription définitive et figurant par conséquent sur la facture ou la confirmation d'inscription remise à tout participant lors de son inscription seront fermes et définitifs. Ces prix définitifs font référence pour tous les problèmes de modification ou d'annulation d'un séjour.
ATTENTION : l'assurance annulation n'est pas comprise dans nos forfaits. Pour en bénéficier, il vous faut souscrire à l'assurance optionnelle (voir ci-après).

11 – CONVOCATION DE DEPART : Elle vous sera adressée en temps utile et vous

précisera le lieu de rendez-vous et les détails pratiques (horaires, trousseau, …..)

12 – BENEFICIAIRES DES CHEQUES-VACANCES La Ligue de l'enseignement a passé une convention avec l'Agence Nationale pour le Chèque Vacances. Vos chèques vacances peuvent être utilisés en règlement partiel ou total de tous les séjours proposés dans cette brochure. Il est indispensable de les remettre « en mains propres » au service séjours quand cela est possible ou de nous les envoyer par la Poste sous pli recommandé avec accusé de réception (après avoir complété de nos coordonnées la partie « destinataire » des chèques vacances).

13 - L'ensemble des propositions contenues dans cette brochure est fait dans la limite des places disponibles en vente, en tenant compte de toutes les contraintes de production et de commercialisation que subit l'organisateur, pouvant entraîner la disparition partielle ou totale, temporaire ou définitive des places mises en vente.

14 – L'ASSURANCE ANNULATION-OPTIONNELLE : Remboursement, sur présentation des pièces justificatives, du dédit que l'assuré devra verser ou l'acompte qu'il devra abandonner en cas d'annulation de son voyage avant le départ. Délai de réclamation : pour bénéficier des remboursements, l'adhérent doit obligatoirement prévenir le service séjours sous pli recommandé et dans les 5 jours ouvrés tout évènement susceptible de mettre en jeu les garanties souscrites. Tarifs : 4 % du montant du séjour ; ATTENTION : l'assurance annulation optionnelle voyage n'est valable que si elle est souscrite au moment de la réservation au cours de laquelle vous sera remise la notice descriptive des conditions de cette garantie.

15 - LOI INFORMATIQUE, FICHIERS ET LIBERTES. Nous rappelons à nos adhérents la possibilité qu'ils ont d'exercer leur droit d'accès dans les conditions prévues par la loi N°78/17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

CONTACT POUR LES RESERVATIONS ET LES INSCRIPTIONS :

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DES COTES D'ARMOR

A l'attention du Pôle séjours

89 boulevard Edouard Prigent

22 000 ST BRIEUC

Tél: 02.96.94.16.08

Couriel : sejours@laligue22.org

LE SITE : www.laligue22.org

LE BLOG : https://sejoursalaneigefol22.wordpress.com

LA PAGE FACEBOOK Séjours neige départs Bretagne Ligue de l'enseignement 22

Association titulaire de l'agrément tourisme : AG 075 95 0063

Agrément national du tourisme social et familial : 06.07.04

Agrément jeunesse et éducation populaire : 022ORG0399

Garantie financière UNAT 8 rue César Franck 75 015 PARIS

Responsabilité civile : assurance APAC/MAIF 3 rue Récamier 75 007 PARIS

FÉDÉRATION CÔTES D'ARMOR
la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire